



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 603-5

Ce règlement amende le Règlement de construction numéro 603, afin d'ajouter des dispositions relatives aux fondations et aux techniques de construction durable.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Val-David, ce 13^e jour de janvier 2020.

(Signé) Lucien Ouellet Ouellet)

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint